

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	16 (1970)
Heft:	4
Rubrik:	Chronique de la cinquième Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

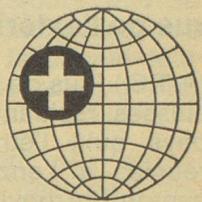
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chargés d'établir les modalités du traité. Notre délégation est conduite par M. Pierre Nussbäumer, avocat, chef du service économique et financier du Département politique, et par M. Curt Markees, de la division fédérale de police. Un premier échange de vues a déjà eu lieu en Suisse à la fin du mois de juin de l'année dernière.

On trouvera dans le dernier numéro de la « Schweiz. Handels-Zeitung » le thème principal de ces négociations. Du côté américain, on s'efforce de colmater les trous du filet jeté sur les comptes de gangsters, alors qu'il s'agit, du côté suisse, de garder la porte close sur les délits fiscaux américains. Ce journal laisse entendre à ce propos que dans les affaires criminelles, notre pays a toujours jusqu'ici montré ses cartes, donnant ainsi satisfaction aux Américains. Il y a donc lieu de craindre que sous le couvert d'un présumé traité d'assistance juridique, on signe en réalité un traité d'assistance financière, car les délits fiscaux sont traités aux Etats-Unis comme des affaires criminelles.

C'est pourquoi, de l'avis de la « Schweiz. Handels-Zeitung », les négociateurs suisses auront à exécuter un véritable tour d'équilibre sur la corde raide pour ne pas ouvrir aux autorités fiscales américaines une brèche dans le secret protégé des banques. La position de nos négociateurs apparaît plus nettement encore lorsque le président du Conseil d'administration de la Société de Banque Suisse déclare devant l'assemblée générale de cet institut qu'on ne peut pas demander sérieusement à notre pays de modifier sans nécessité sa législation et ses habitudes. Si les Etats-Unis ne parviennent pas à réprimer les délits fiscaux dans une mesure suffisante, ce n'est pas au secret des banques suisses qu'il faut en imputer la cause principale, mais bien à la législation américaine, qu'il s'agit tout d'abord de revoir.

Chronique de la cinquième Suisse



Fonds de solidarité

La dernière action de propagande menée par les représentations suisses en France fut couronnée de succès. Depuis lors, le Fonds de Solidarité semblait entouré d'un silence relatif.

Ce qui ne voulait toutefois pas signifier que nous nous reposions sur nos lauriers ! Bien au contraire. Notre souci primordial d'orienter nos compatriotes de l'étranger sur le but et les projets de notre œuvre d'entraide garde toute son intensité. Il est réjouissant de constater qu'à notre travail constructif, poursuivi sans relâche, s'est ensuivi un résultat très positif.

En effet, dans ces derniers temps, l'heureux accroissement de nos membres d'une part, et la diminution sensible des versements d'indemnités d'autre part, ont permis au Fonds de Solidarité de se renforcer financièrement. Le bon placement des intérêts aussi a contribué au développement fructueux de la fortune du Fonds.

Ces bonnes nouvelles devaient intéresser avant tout ceux de nos sociétaires restés fidèles à notre œuvre. Leurs témoignages de sympathie et leurs contributions solidaires n'ont pas été vaines. En effet, l'enjeu en a valu la peine. C'est pourquoi désormais il ne faudra plus céder à l'anxiété si un orage, tel que celui de la vague des nationalisations dans le continent africain, devait à nouveau éclater. Nous pouvons garantir à chaque sociétaire cette sécurité qu'il cherchait auprès de

nous. Ceci devrait aussi devenir un stimulant pour tous ceux qui se sont tenus éloignés de notre œuvre. De tout temps, il fut sage de faire preuve de prévoyance pendant le règne des bonnes années ; actuellement, qui donc peut être certain que, justement là où l'on se sent le plus en sécurité, l'instabilité et le mouvement du monde actuel ne risquent pas de provoquer un bouleversement entraînant inopinément une perte des moyens d'existence ? Nous ne l'espérons pas, mais en tout optimisme, il ne faut pas oublier que les cas de détresse ne sont pris en considération que dans la mesure où les contributions au Fonds de Solidarité ont été acquittées en son temps. Même à notre époque, notre slogan « Solidarité par tous, sécurité pour tous » conserve son sens profond. Chaque Suisse de l'étranger qui, jusqu'à ce jour, n'a pas encore fait sa part de notre communauté de solidarité, devrait prendre la peine d'étudier la constitution de notre œuvre. Chacun doit se convaincre par lui-même, car nous ne voulons persuader personne.

En toute confiance, vous pouvez vous adresser, avec vos demandes, à notre ambassade, à la représentation consulaire compétente ou directement à la coopérative du Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger, Schosshaldenstrasse 14, CH-3006 Berne.

Notre documentation mérite d'être connue ! C'est avec plaisir qu'elle est mise à votre disposition.

La Suisse vue de l'extérieur

(A.T.S.) Plus de 50 personnalités suisses, résidant tant dans notre pays qu'à l'étranger, se sont réunies à Lenzbourg, dans le canton d'Argovie, sous les auspices de la Nouvelle Société Helvétique (N.S.H.) pour discuter du thème : « La Suisse vue de l'extérieur ». Ce séminaire s'est tenu sous la direction de M. Jean-Claude Nicole, Genève, président de la N.S.H., et Louis Guisan, conseiller aux Etats, Lausanne, président de la commission des Suisses de l'étranger.

Après l'évocation de quelques problèmes (droit de vote des femmes, emprise étrangère, secret des banques, etc.) par MM. Maurice Jaccou, Berne, Alexandre Hay, Berne, et René Retornaz, Biel, il a été demandé aux représentants des Suisses de l'étranger d'indiquer leurs solutions pour améliorer « l'image de notre pays à l'étranger ».

Pour Mme Marianne Meier (Londres), le « Swiss Center » et le « Forum of Switzerland » en voie de création dans la capitale britannique constituent une possibilité de montrer les différents aspects de la Suisse. MM. Alfred Beer (Madrid) et Théo Schwaar, ancien directeur de l'école suisse de Bangkok, pensent quant à eux que l'important est de soutenir les écoles suisses à l'étranger.

Il a été relevé que, d'une manière générale, l'image de la Suisse s'est ternie ces derniers temps. Pour lui redonner son éclat, il convient de coordonner les actions, de prévoir des buts et de répartir les subsides fédéraux de façon sélective et concentrée.

Enfin, la N.S.H. souhaite que grâce à ses sections et à ses membres résidant à l'étranger, la Suisse soit représentée de façon plus efficace. Sur le plan intérieur, le rejet de l'initiative contre la pénétration étrangère et l'établissement du droit de

vote des femmes contribuerait à rehausser le prestige helvétique au dehors.

Groupe de travail pour les écoles suisses à l'étranger

(A.T.S.) Le Département fédéral de l'Intérieur a institué un groupe de travail chargé de procéder à un examen général de la situation des écoles suisses à l'étranger. L'examen, dit un communiqué du Département fédéral de l'Intérieur, portera notamment sur le but des écoles, leur organisation et leur structure, les rapports de la Confédération avec ces écoles et la pratique actuelle en matière de subventions. Au vu des résultats de ses travaux, le groupe soumettra des recommandations au Département.

Le groupe de travail est présidé par M. Wilfried Martel, secrétaire général du Département fédéral de l'Intérieur. Il comprend, en outre, MM. Adolf Danner, adjoint près l'administration fédérale des finances, Philippe Garraux, président de la Fondation pour l'aide aux enfants suisses de l'étranger, Berne, Jakob Isler, recteur de l'école supérieure pour jeunes filles de la ville de Zurich, Gockhausen (représentant la société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire), Jean John, président de la société pédagogique de la Suisse romande, La Chaux-de-Fonds, représentant la commission d'étude pour les écoles suisses à l'étranger, A. Krauer, président de l'école suisse de Milan, Max Leippert, chef de section au Département politique fédéral, M. Ney, directeur au secrétariat des Suisses à l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique, Berne, M. Roth, président du comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger, Saint-Gall, Hans Stocker, Wadenswil (Zurich), représentant l'association suisse des enseignants, et R. Uzler, chef de section au Département fédéral de l'Intérieur.



(A.T.S.) « 1 sur 5000 ou la difficile naissance d'un médicament ». Tel est le titre d'une plaquette que publie « Pharma-Information ».

Parmi les renseignements que fournit cette étude, signalons en particulier les suivants :

- a) la découverte des antibiotiques a réduit de 75 % la mortalité en cas de pneumonie.
- b) il faut étudier en moyenne 5 000 substances nouvelles pour trouver un médicament.
- c) dans l'industrie de recherche du médicament, 15 % des employés sont des universitaires, alors que la moyenne générale de l'industrie est de 0,8 %.
- d) certains médicaments peuvent exiger jusqu'à 1 000 opérations de contrôle.
- e) en Suisse, l'espérance de vie à la naissance était inférieure à 60 ans en 1930, alors qu'actuellement, d'après les calculs de l'A.T.S., elle doit avoir dépassé 70 ans.

Le Français

3, avenue de l'Opéra
Tél. OPE. 88-20

Comme par le passé,
vous y dégusterez
la bonne fondue suisse
et les délicieuses croûtes
au fromage